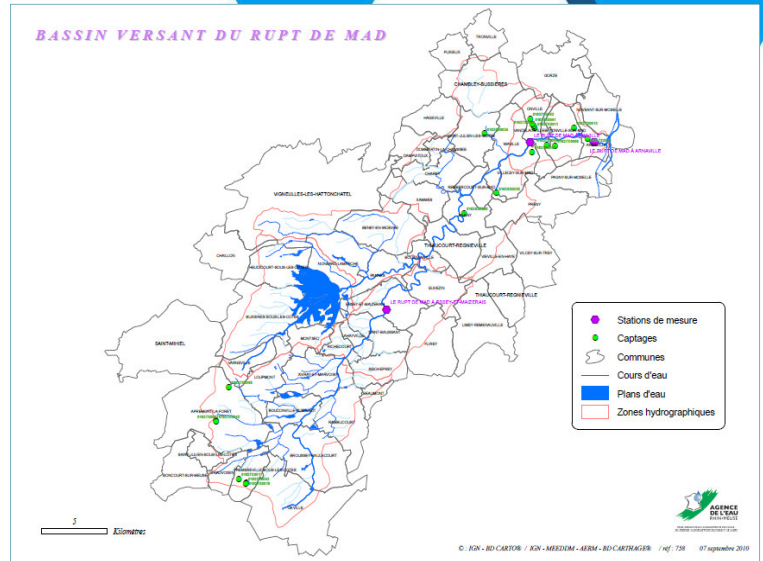


# Le bassin versant du Rupt-de-Mad (54/55)

Le Rupt-de-Mad (54/55) s'écoule sur un bassin versant rural de 365 km<sup>2</sup> s'étendant sur 39 communes (18 en Meuse et 21 en Meurthe-et-Moselle). Il compte environ 7 500 habitants. Ce sont 165 exploitations qui sont présentes sur le territoire (80 en Meurthe-et-Moselle et 85 en Meuse) et qui exploitent une Surface Agricole Utile (SAU) de 22 000 habitants.

Le Rupt-de-Mad prend ses sources au pied des côtes de Meuse. Ce sont alors de très nombreux ruisseaux qui drainent la plaine argileuse de la Woëvre et finissent par constituer un cours d'eau plus conséquent à partir de Bouconville-sur-Mad (55). Il reçoit encore plusieurs affluents avant d'entailler le plateau calcaire de Haye et de rejoindre la Moselle à Arnaville (54).



## ✓ UN BASSIN VERSANT À FORT ENJEU

Concernant les eaux souterraines, de **nombreux captages** sont présents sur ce secteur, et notamment le captage « Bois-le-Jura » à Apremont-la-Forêt (55), classé prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement pour les paramètres nitrates et pesticides.

De plus, le bassin versant du Rupt-de-Mad contribue pour 70 % à l'alimentation en eau potable des 200 000 habitants de l'agglomération de Metz, au travers du Lac de Madine et du barrage d'Arnaville, d'où l'eau est conduite vers la station de traitement de Moulins-les-Metz (57).



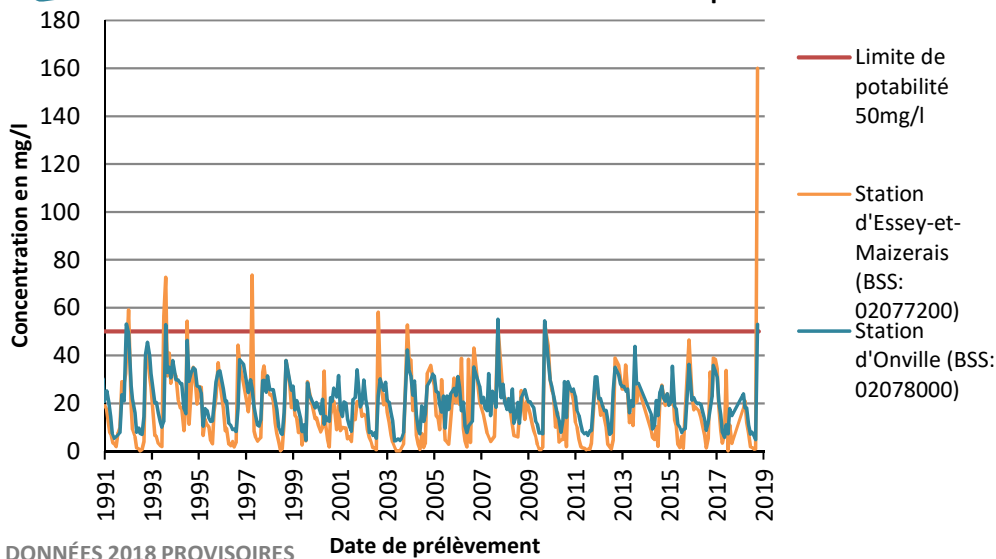
Vallée du Rupt de Mad à Arnaville © D. Aumaitre

Il existe également sur ce secteur une **zone Natura 2000** « Pelouses et vallons forestiers de la vallée du Rupt-de-Mad ».

Ce territoire s'étend de Jaulny (54) à Arnaville (54). Cette vallée encaissée abrite une grande variété de milieux naturels abritant une faune et une flore diversifiées. Elle abrite notamment les pelouses calcaires d'Arnaville et de Waville (54).

### NITRATES

#### Évolution des teneurs en nitrates sur le Rupt-de-Mad



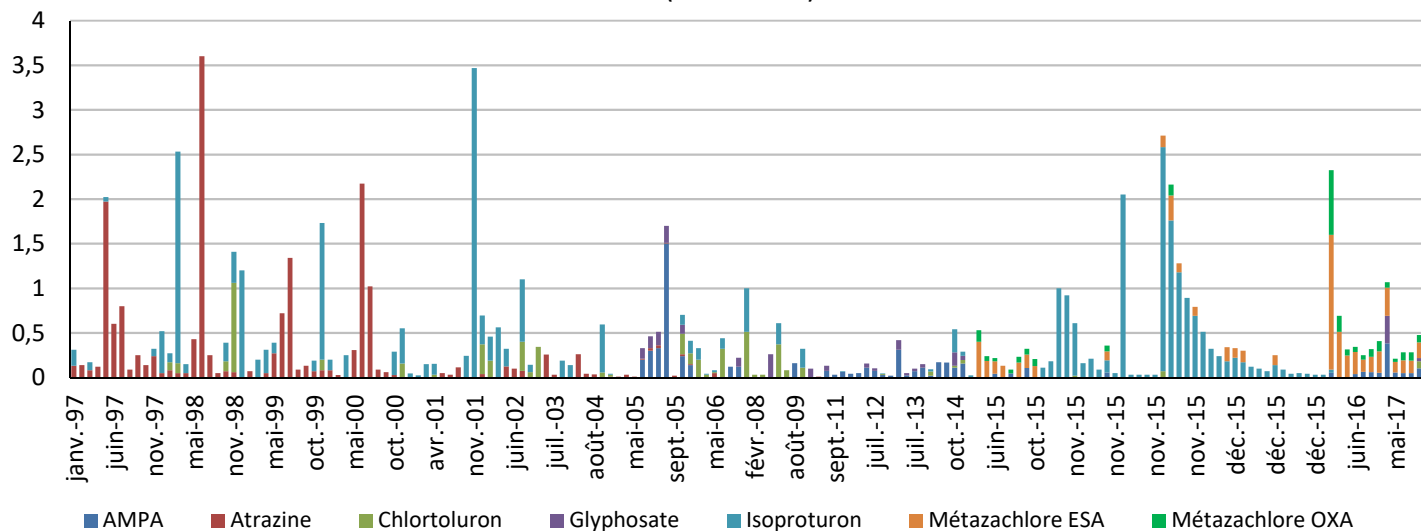
DONNÉES 2018 PROVISOIRES

La dégradation des ruisseaux notamment sur toute la partie amont de la plaine de la Woëvre, largement drainée, et les activités présentes autour de la rivière ont pour conséquence des pics en nitrates qui dépassent régulièrement **la norme de potabilité de 50 mg/L**.

# Le bassin versant du Rupt-de-Mad (54/55)

## PESTICIDES

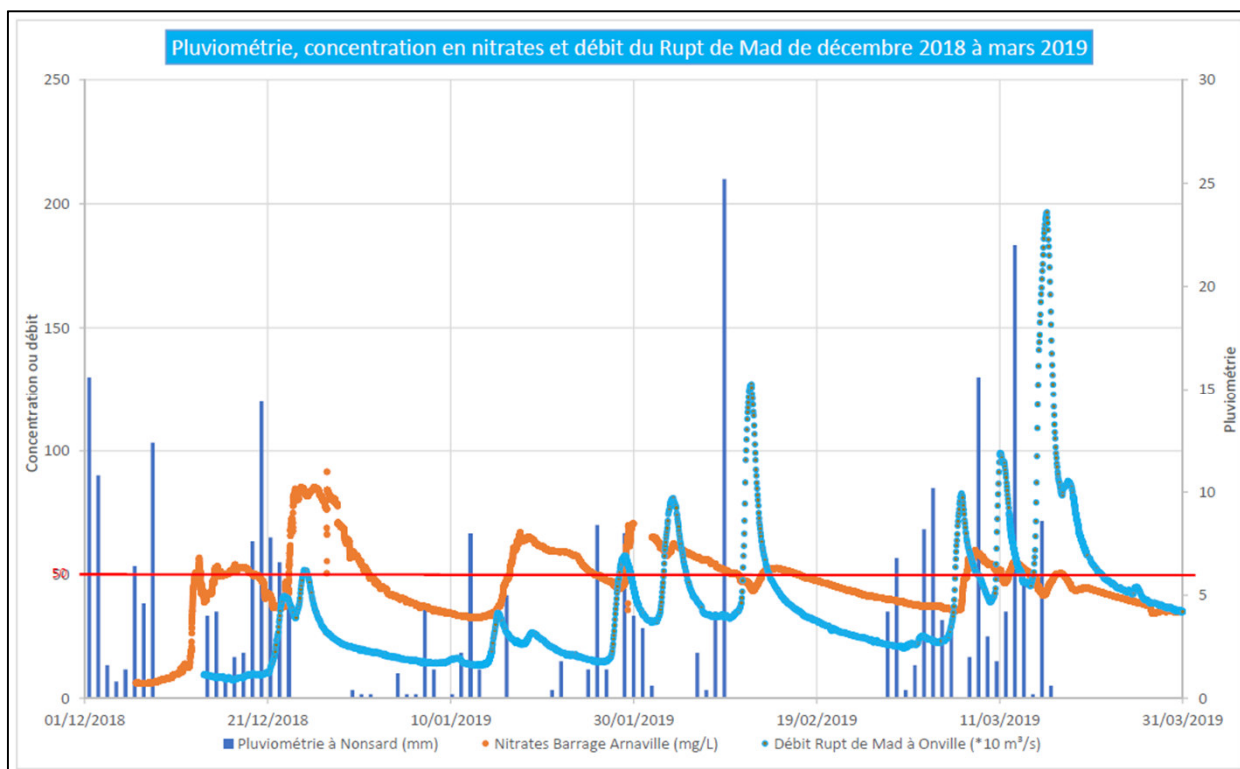
### Histogramme cumulé des concentrations en phytosanitaires à la station de Onville (BSS : 02078000)



En eau superficielle, on retrouve aussi ponctuellement un certain nombre de matières actives en concentration parfois supérieure **au seuil de potabilité de 0,1 µg/L par molécule ou 0,5 µg/L pour la somme des pesticides** ; des herbicides principalement comme l'isoproturon, le chlortoluron ou encore le glyphosate. Depuis 2015, on relève aussi des pics de métazachlore OXA et ESA (désherbant colza) dépassant la norme de potabilité.

### ✓ DES ÉVÈNEMENTS MAJEURS À PARTIR DE FIN 2016 QUI REMETTENT EN QUESTION LES ACTIONS À MENER SUR CETTE VALLÉE

Les années 2016-2018 ont été marquées par une forte augmentation des pics de concentration en nitrates dépassant parfois les 100 mg/L, occasionnant des difficultés pour approvisionner l'agglomération messine en eau potable (cf. graphique ci-dessous). De même, des pics de métaldéhyde (anti limace) et de désherbants utilisés sur céréales d'hiver et colza ont été mesurés au-delà de la norme de potabilité de 0,1 µg/L à l'entrée de la station de traitement de Moulins-lès-Metz (57).



# Le bassin versant du Rupt-de-Mad (54/55)

Différentes hypothèses peuvent être avancées pour tenter d'expliquer ces dépassements importants de taux de nitrates et pesticides dans les eaux :

- **un recul des surfaces en herbe et une disparition des haies qui amplifient le phénomène et limitent les possibilités de « tamponnage ».**

Comme dans un certain nombre de secteurs du bassin, le territoire du Rupt-de-Mad (54/55) est également concerné par la disparition importante des surfaces en prairies. Or, l'herbe, de par sa couverture végétale permanente toute l'année et notamment pendant les périodes où les risques de lessivage des nitrates sont importants, a l'avantage d'être un obstacle naturel à la pollution diffuse. Elle est garante de la protection des ressources en eau contre les transferts de nitrates et pesticides.

☺ point de vigilance : sur les projets de méthanisation mis en œuvre sur le secteur, ayant conduit non seulement au développement du maïs au détriment des prairies, mais aussi, à des apports azotés plus importants sur le bassin versant.

- **un impact probable du dérèglement climatique sur les circulations de polluants agricoles**

Les mauvais rendements de la récolte 2016 ont laissé dans les parcelles des reliquats azotés importants qui ont peu été mobilisés par les cultures d'hiver ou les Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates (CIPAN) qui ont du mal à se mettre en place. Les épisodes pluvieux intenses de novembre ont favorisé le ruissellement vers les ressources en eau des nitrates et des pesticides.

**Ces deux phénomènes modifient profondément les équilibres agricoles existants sur le territoire et par conséquent les flux de circulation des polluants agricoles.**

**Le nombre important de molécules différentes détectées avec des valeurs ponctuellement élevées atteste de la vulnérabilité de cette ressource aux pollutions diffuses agricoles.**

## ✓ **DES ANIMATIONS ET ACTIONS AGRICOLES ENGAGÉES DE LONGUE DATE POUR EN PRÉSERVER LA QUALITÉ**

- **1991** : Mise en place d'un contrat de rivière par le Parc Naturel Régional de Lorraine portant sur 5 thèmes : agriculture, assainissement, milieux naturels, paysage et formation/communication.
- **1995** : Mise en place, en partenariat avec les chambres d'agriculture de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, d'un programme agricole portant sur 3 volets : création d'une opération Ferti-mieux (coût total pour l'ensemble de la zone de 1 100 000 €\* correspondant à 1 ETP/an à raison de 50 000 €/ETP/an), opération coordonnée de mise aux normes des bâtiments d'élevages, Mesures Agro-Environnementales (MAE : retour à l'herbe des parcelles situées en bord de cours d'eau).
- **2005** : Réalisation par les chambres d'agriculture d'un diagnostic « bassin versant » sur les risques de pollution par les phytosanitaires.
- **2009** : Dépôt d'un Projet Agro-Environnemental (PAE) ouvert sur 2 ans sur le secteur de la Communauté de Communes de la petite Woèvre (partie 55 du bassin versant qui sera repris dans le PAE plus global ouvert en 2010).

\* coût moyen rapporté en 2016

# Le bassin versant du Rupt-de-Mad (54/55)

- **2009** : Dépôt d'un Projet Agro-Environnemental (PAE) sur la zone Natura 2000 « Pelouses et vallons forestiers de la vallée du Rupt-de-Mad ».
- **2010** : Dépôt d'un PAE ouvert sur 2 ans pour la partie 54 du bassin versant (reprenant aussi l'année restante du PAE de la Communauté de Communes de la petite Woëvre ouvert en 2009) proposant des Mesures Agro-Environnementales territoriales (MAEt) herbe, réduction des traitements phytosanitaires et gestion extensive des prairies pour un total de contractualisations sur le bassin de 7 839 ha : 762 ha de remise en herbe (31 exploitations), 4 683 ha pratiquant une réduction des phytosanitaires (34 exploitations) et 2 394 ha de gestion extensive des prairies (33 exploitations) pour un coût total de près de 5,5 millions d'euros sur 5 ans. A noter, qu'une part significative des surfaces en herbe a été retournée aux termes des 5 années de contrat MAE.

Les actions mises en place jusqu'en 2015 ont amené une amélioration des pratiques qui reste toutefois insuffisante pour garantir la récupération de la ressource de manière pérenne. Les fortes teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux constatées ces 2 dernières années, nécessitent de s'orienter vers une modification de fond des systèmes de cultures et ont abouti aux actions innovantes suivantes :

- **2016** : Mise en place, à l'initiative du Président de l'opération agri-mieux d'un groupe « filière Bas Niveau d'Intrants (BNI) » composé des 2 chambres d'agriculture, de la ville de Metz, de Metz Métropole, des Communautés de communes Mad-et-Moselle et Côtes-de-Meuse-Woëvre, du syndicat des eaux de la région messine, de Véolia et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse dont l'objectif est d'inciter les agriculteurs à mettre en place des cultures ou systèmes de cultures à bas niveau d'impact pour les valoriser sur le territoire et sur l'agglomération messine.
- **2017** : Création du SAGE Rupt-de-Mad - Esch - Trey dont un des objectifs principaux est de définir des actions de protections de la ressource en eau.
- **2018** : Association des collectivités locales (Metz Métropole, Communautés de communes Mad-et-Moselle et Côtes-de-Meuse-Woëvre et ville de Metz) pour le dépôt d'une candidature commune dans le cadre de l'Atelier des territoires « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement ».
- **2018** : Embauche d'un animateur « eau » par Véolia pour le compte du syndicat des eaux de la Région messine, chargé de mettre en œuvre les actions validées par le groupe filières en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.
- **2018** : Candidature de Metz- Métropole pour la réalisation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui intègre le territoire du Rupt-de-Mad.

A noter également que les actions ont permis en 2019 la contractualisation de 1 200 ha en agriculture biologique (AB) et la remise en herbe de 400 ha dans le cadre de Mesures Agro-Environnementales (MAE systèmes).

## ✓ CONCLUSION

Le bassin versant du Rupt-de-Mad est un enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Metz. Les derniers pics de concentration en nitrates bien supérieur à la limite de 50mg/L menacent la ressource en eau. L'amélioration des pratiques agricoles ne suffit pas à compenser l'impact de la combinaison changement de paysage et dérèglement climatique. La préservation de la ressource nécessite de trouver des systèmes d'exploitation résistants aux phénomènes climatiques particuliers qui risquent de se multiplier.

Cet exemple illustre l'intérêt d'une mobilisation collective au service de la protection de la ressource eau pour activer de nouveaux leviers innovants garantissant un résultat pérenne.

Un contrat de territoire « Eau et Climat » multipartenaires pour la reconquête du bon état des eaux du Rupt-de-Mad est actuellement en préparation.

Pour plus d'information: [deaumineau.grandest.fr](http://deaumineau.grandest.fr) (N° 02009)